

Qu'est-ce que le système de contrôle EES

Le **système de contrôle EES (Entry/Exit system)** est un nouveau système électronique mis en place par l'Union européenne (UE) pour renforcer les procédures de contrôles aux frontières extérieures de l'espace Schengen. Il remplace le processus traditionnel de tamponnage des passeports par un système numérique qui enregistre les données d'entrée et de sortie des voyageurs ressortissants d'un pays hors UE.

Principaux changements pour les voyageurs d'affaires



1. Collecte de données biométriques

À quoi s'attendre

À l'entrée ou à la sortie de l'espace Schengen, les voyageurs ressortissants d'un pays hors UE devront fournir des données biométriques, notamment des empreintes digitales et la reconnaissance faciale.

Répercussions

Cette procédure sera plus rapide que le contrôle manuel des passeports, mais les voyageurs devront prévoir un délai supplémentaire aux points de contrôle frontaliers.



3. Simplification du passage des frontières

À quoi s'attendre

Les portes automatiques dans les principaux aéroports et aux postes de contrôle permettront aux voyageurs d'entrer et de sortir plus rapidement.

Répercussions

Les voyageurs d'affaires réguliers trouveront que ce système accélère le passage des frontières. Toutefois, il faudra s'attendre à d'éventuels retards, le temps que les voyageurs et le personnel frontalier s'adaptent au nouveau système.



5. Respect des règles relatives aux visas

À quoi s'attendre

Le système EES renforcera l'application de la réglementation sur les visas, y compris les visas de court séjour et les programmes d'exemption de visa.

Répercussions

Les voyageurs d'affaires doivent s'assurer qu'ils respectent les délais de visa, car le système signalera automatiquement les dépassements. Il est donc impératif de planifier avec précision les dates de voyage.



2. Enregistrement numérique des entrées et sorties

À quoi s'attendre

Votre entrée et votre sortie seront enregistrées électroniquement et votre séjour sera automatiquement suivi afin de garantir le respect des exigences concernant le visa.

Répercussions

La règle des 90/180 jours pour les séjours de courte durée sera surveillée attentivement. Le dépassement de cette durée peut entraîner des amendes, des interdictions ou des problèmes de visa ultérieurs. Soyez attentif à la durée de votre séjour dans l'espace Schengen.



4. Besoin d'informations préalables

À quoi s'attendre

Les compagnies aériennes et les autres transporteurs devront communiquer à l'avance les informations relatives aux passagers, y compris les documents de voyage et les données biométriques.

Répercussions

Veillez à ce que vos documents de voyage soient à jour et correspondent aux informations fournies aux compagnies aériennes afin d'éviter les retards ou des complications.



6. Exemption de visa et entrées multiples

À quoi s'attendre

Le système EES s'appliquera aux voyageurs provenant de pays ayant conclu des accords d'exemption de visa, ainsi qu'à ceux munis de visas à entrées multiples.

Répercussions

Si vous vous rendez fréquemment en Europe pour des raisons professionnelles, tenez compte de la manière dont le système EES suivra votre nombre de jours cumulés dans l'espace Schengen.



7. Confidentialité et sécurité des données

À quoi s'attendre

Le système EES stockera les données biométriques et les dossiers de voyage en toute sécurité selon la réglementation de la protection des données de l'UE.

Répercussions

Bien que la sécurité des données soit une priorité, il faut être conscient des informations collectées et de la manière dont elles peuvent être utilisées, en particulier en cas de litige juridique ou d'immigration.

